



**LANNION-TRÉGOR**  
COMMUNAUTÉ  
**LANNUON-TREGER**  
KUMUNIEZH

Lannion, le 7 avril 2026

Monsieur Chauvanaud  
gilles.chauvanad@Trebeurden.fr



N/Réf. : GE/CM/JP/YF/ER

Direction : Aménagement du territoire, Environnement et cycle de l'eau

Dossier suivi par : Etienne Roisé

Courriel : [pluih@lannion-tregor.com](mailto:pluih@lannion-tregor.com)

Objet : Concertation PLUi-H – Commune de Trébeurden

Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les conditions de présentation du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUi-H) à Trébeurden, ainsi que sur l'organisation souhaitée d'une réunion publique à l'ouverture de l'enquête publique.

Le PLUi-H constitue en effet un document d'urbanisme structurant pour l'ensemble des 57 communes du territoire. À ce titre, il a fait l'objet d'un travail approfondi, conduit sur plusieurs années, et accompagné de nombreux temps d'information et de concertation ouverts aux élus municipaux, aux habitants et aux personnes publiques associées.

La procédure d'élaboration du PLUi-H a fait l'objet, lors de la précédente mandature, d'une étape "d'arrêt" votée par le conseil communautaire à une très large majorité ainsi que par la quasi-totalité des communes, un seul conseil municipal ayant émis un avis défavorable sur les 57 communes membres lors de leur consultation.

L'entrée en phase d'enquête publique, depuis le 7 avril dernier, ouvre désormais un cadre précis dans lequel chacun peut prendre connaissance du dossier, formuler des observations et, le cas échéant, solliciter des échanges avec la commission d'enquête indépendante. Cette étape constitue aujourd'hui le lieu approprié du débat, de l'expression et de l'examen des contributions.

Dans ce contexte, Lannion-Trégor Communauté ne saurait organiser une initiative spécifique répondant à la demande portée par une partie des élus d'un conseil municipal. L'établissement public agit pour l'ensemble du territoire et de ses habitants, dans le respect des équilibres institutionnels issus du suffrage. Les modalités d'expression sont désormais celles prévues dans le cadre de l'enquête publique, ouvertes à tous, sans distinction.



**LANNION-TRÉGOR**  
COMMUNAUTÉ  
**LANNUON-TREGER**  
KUMUNIEZH

Les associations locales, comme tout acteur du territoire, disposent pleinement de la possibilité de déposer leurs contributions et de formuler leurs observations directement auprès de la commission d'enquête. Celle-ci est seule compétente, à ce stade, pour apprécier l'opportunité d'organiser des temps d'échange complémentaires, y compris à l'échelle communale si elle le juge utile.

S'agissant enfin de votre démarche, vous vous exprimez en tant que collectif d'élus constitué dans le cadre d'une liste présentée aux élections municipales. Cette expression, légitime dans le débat local, ne se confond pas avec celle des associations mentionnées, qui peuvent, si elles le souhaitent, intervenir selon leurs propres modalités dans le cadre de l'enquête.

Dans ces conditions, et sous réserve des initiatives que la commission d'enquête pourrait décider en toute indépendance, il n'est pas envisagé, à ce stade, d'organiser la réunion sollicitée.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
Gervais EGAULT,

